

Ouverture d'un poste de POST-DOC
dans le cadre du projet NIH-TB-2

Publication de l'annonce : le 22/05/23

Date limite de dépôt des candidatures : le 21/06/23

Durée du contrat : 6 mois

Dernier diplôme requis : Thèse de Doctorat en Sciences biologiques.

Nombre de postes : 1

Profil : Docteur en Sciences biologiques.

L'expertise demandée est la suivante :

- 1- Une bonne connaissance et maîtrise des techniques de biologie moléculaire et immunologie.
- 2- Des expertises dans :
 - Techniques de biologie moléculaire (extraction d'ADN/ARN à partir des tissus et prélèvements sanguins, PCR, PCR en temps réel,...)
 - Technique de séquençage single cell
 - Bonne connaissances dans l'analyse des données statistiques (Excel, Prisme...)
 - Bonne connaissances en analyses bioinformatiques.
- 3- Capacités à travailler en équipe : Aisance relationnelle, disponibilité, sens de l'écoute, capacité de négociation, autonomie, rigueur et gestion des priorités.
- 4- Maîtrise de l'Anglais et du Français

Les tâches: que le/la candidat(e) aura à accomplir sont:

- Le post-doctorant sera responsable de la mise en œuvre de la plateforme scRNA seq et de la réalisation de toutes les expériences proposées pour cartographier l'architecture cellulaire et moléculaire des granulomes et étudier les réponses antimicrobiennes médiées par les lymphocytes T dans la tuberculose ganglionnaire, comme proposé dans les objectifs du projet NIH-TB-2. Cette personne rencontrera le Dr. Benabdesslem au moins une fois par semaine pour discuter des résultats et des progrès en cours. Cette personne pourra également présenter les travaux lors de réunions scientifiques et participera activement à la rédaction des manuscrits issus des travaux.

Pièces constituant le dossier :

- CV détaillé,
- Lettre de motivation,
- Copies des justificatifs des diplômes obtenus ainsi que des attestations de formation et de stage effectués,

Le dossier doit être déposé au bureau d'ordre de l'IPT avec la mention « Contrat Post-Doc à Mi-temps » sur le projet « NIH-TB-2 ». Le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

